

Micheel

Begijn

TBP

1. C'est un contrat de travail à durée indéterminée

2. Il y a le CDI (contrat à durée indéterminée) et le CDD (contrat à durée déterminée) et le CTT (contrat de travail temporaire ou intérim).

3. Il y a Elpid premium qui est la directrice et Julie marin qui sera future aide-soignante.

4. La durée de travail hebdomadaire est de 35 heures de travail

5. Une personne en temps partiel doit travailler au minimum 24 heures alors qu'une personne en temps plein doit faire obligatoirement c'est 35 heures semaine. donc une personne doit travailler 35 heures de travail effectif elle et donc en temps plein.

6. sont salaire par mois et de 1850€ Brut ce qui fait 1443 net à la quelle rajoute la prime de panier de 100€ par mois et une prime de nuit de 150€ par mois. donc elle touche 1693€ net avec les primes.

7. les éléments qui constitue le salaire brut sont: la retraite, assurance vie, cotisation social.

8. les obligation de l'employeur sont: Pénaliser le salarié, Examiner un travail

9. les obligations du salarié sont: Respecter les lois de travail, Respecter le règlement intérieur.